

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 15 septembre 2011

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3758-2011, Phase 3.

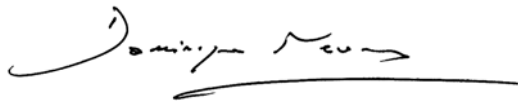
Cause annuelle de *Gazifère inc.* : Phase 3 – Cause tarifaire 2012.

**Demande de renseignement no.2 à *Gazifère inc.* par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 2 à *Gazifère inc.* de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.



**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
**DOSSIER R-3758-2011, PHASE 3**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2**  
**À GAZIFÈRE INC.**

**PAR**  
**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)**  
**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**  
**(AQLPA)**

**1. BUDGET 2012 DU PGEÉ - PIÈCE B-0088, GI-29, DOCUMENT 1**

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-1***

**Référence : GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3758-2011, Phase 3, Pièce B-0090, GI-29, Document 2, page 1, et pièce B-0088, GI-29, document 1, pages 47 et 48.

**Demandes :**

**a)** Au 30 juin 2011, les programmes suivants du secteur résidentiel n'ont pas de participants :

- Récupérateur de chaleur des eaux de douche;
- Chaudière à efficacité supérieure volet location;
- Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitations et organisme à vocation sociocommunautaire;
- Récupérateur de chaleur des eaux de douche-Coop.

Cependant, pour ces programmes, le PGEÉ 2012 prévoit un certain nombre de participants :

- Récupérateur de chaleur des eaux de douche-10 participants prévus;
- Chaudière à efficacité supérieure -15 participants prévus;
- Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitations et organisme à vocation sociocommunautaire-5 participants prévus;
- Récupérateur de chaleur des eaux de douche-Coop 5 participants prévus.

Veillez expliquer les raisons de votre optimisme pour chacun de ces programmes du secteur résidentiel.

**b)** Au 30 juin 2011, les programmes suivants du secteur commercial et institutionnel n'ont pas de participants :

- Chaudière à efficacité intermédiaire (volet location);
- Chauffe-eau à efficacité intermédiaire (volet location);
- Chauffe-eau à condensation (volets location et achat);
- Unité de chauffage à l'infrarouge

Cependant, pour ces programmes, le PGEÉ 2012 prévoit un certain nombre de participants :

- Chaudière à efficacité intermédiaire - 9 participants prévus;
- Chauffe-eau à efficacité intermédiaire- 5 participants prévus;
- Chauffe-eau à condensation- 6 participants prévus;
- Unité de chauffage à l'infrarouge- 3 participants prévus.

Veillez expliquer les raisons de votre optimisme pour chacun de ces programmes du secteur commercial et institutionnel.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-2**

**Référence : GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3758-2011, Phase 3, Pièce B-0088, GI-29, document 1, page 13, section 4.7 : Intégration d'un taux d'effritement de 15 % dans les prévisions pour tous les volets du programme « Thermostat programmable ».

**Demande :**

**a)** Veuillez expliquer comment le taux d'effritement affecte les gains énergétiques qui ne dépendent pas de l'abaissement de la température-seuil du thermostat, c'est à dire, le gain qui résulte de la précision amenée par un thermostat électronique? Nous notons que, dans le dossier R-3473-2001, Pièce HQD-2, Document 5, page 5, lignes 21 à 26, Hydro-Québec Distribution évaluait à environ 20 % les gains énergétiques provenant de la baisse des températures (9 sur 43).

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-3**

**Référence : GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3758-2011, Phase 3, Pièce B-0088, GI-29, Document 1, pages 22 à 24 Section 7, Analyse de sensibilité du TCTR par rapport aux coûts évités.

**Demande :**

a) Gazifère propose de ne pas trop réagir au fait que certains de ses programmes présentent un TCTR négatif. Est-ce que Gazifère se réfère pour soutenir cette position à des prévisions à long terme du prix du gaz naturel qui seraient à la hausse par rapport aux prix courants?

**2 NOUVEAUX OUTILS POUR ESTIMER EN TEMPS OPPORTUN LE GAZ NON FACTURÉ - PIÈCE B-0081, GI-26, DOCUMENT 6,**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-4**

**Référence : GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3758-2011, Phase 3, Pièce B-0081, GI-26, Document 6, page 2, Rapport sur le développement de nouveaux outils pour estimer en temps opportun le gaz non facturé.

**Demandes :**

a) Est-ce que les degrés-jours considérés dans votre modèle ont le même poids énergétique sans égard au mois où ils sont comptés, par exemple, 22 degrés-jours en mars ont-ils le même impact qu'en janvier ? D'autres variables climatiques sont-elles considérées (vitesse du vent, ennuagement, précipitations) dans le calcul des ventes non facturées ?

b) Est-ce que ce calcul des ventes non facturées s'applique à l'ensemble de la clientèle de Gazifère ? Veuillez expliquer.

---